



Le Maire,



La secrétaire de séance,
Denise ARRIGAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OSSE EN ASPE

Date de réunion de conseil : 8 avril 2026

Date de convocation : 3 avril 2026

Début de la séance : 18 heures 00

Président de séance : Gérard BURS

Secrétaire de séance : Denise ARRIGAS

Etaient présents : Denise ARRIGAS, Nicolas BELLEGARDE, Gérard BURS, Fernando CASTEL, Gérard DEVALS, Arnaud ESPRABENS et Alain QUINTANA.

Etaient absentes : Pauline FORSANS et Fabienne LOIRET,

Etaient excusées, Marie-Pierre LEMBEYE-HIGUÉ et Françoise STUTTGÉ qui ont donné procuration respectivement à Gérard BURS et Alain QUINTANA.

Vente d'un bien immobilier

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Jacqueline LAHARGUE née DUBOIS décédée le 3 mars 2023 a légué à la commune une maison d'habitation située à Talence (Gironde).

Le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Gironde, a évalué le bien immobilier sis 28 rue Antoine Carles à Talence (Gironde) à 612 500 euros.

Il précise que la personne qui a réalisé l'estimation de la maison ne s'est pas déplacé sur place et qu'elle n'a pas pu prendre en compte le cout des travaux de réhabilitation du bien.

L'acte contenant délivrance de legs et attestation immobilière a été reçu le 20 octobre 2025 par Maître Pauline CAVALIER, notaire à Bordeaux (Gironde).

Le 5 février 2026, Monsieur Nicolas BILLY, conseiller immobilier du réseau AMI, a été mandaté par le maire, lui-même autorisé par délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2026, pour assurer la négociation de la vente.

Un acquéreur s'est manifesté aux conditions suivantes : 340 000 euros se répartissant comme suit :

- 320 000 € net vendeur
- 20 000 euros frais de négociation

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

***AUTORISE la vente du bien immobilier suivant :**

Références cadastrales	Adresse	contenance
AZ 65	TALENCE 28 rue Antoine Carles	00ha 04a 48 ca

***FIXE le prix à 320 000 euros net vendeur, avec des frais de négociation de 20 000 euros à la charge de l'acquéreur.**

***AUTORISE Monsieur le maire à intervenir, et à déléguer ses pouvoirs pour la signature de tous les documents afférents à cette vente.**